

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3137

21 décembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| 123resto | 150576 | Fidelity International Real Estate Fund | |
| Acron Lux Invest S.à r.l. | 150530 | Company 8 | 150554 |
| Argus Energy S.à r.l. | 150554 | Fidelity International Real Estate Fund | |
| Big-Oz S.à r.l. | 150544 | Company 9 | 150554 |
| Captain Luxco 1 S.A. | 150571 | Fidev S.A., SPF | 150556 |
| Chahine Group Holding | 150567 | Fidugia S.A. | 150556 |
| Cofima Holding SA | 150539 | Financière du Benelux S.A. | 150557 |
| Cofima SA | 150539 | Fire Event Lux GmbH | 150539 |
| Dogre S.à r.l. | 150576 | First Shurgard Finance | 150557 |
| EOV S.A., société de gestion de patrimoine | | Five S.A. | 150558 |
| familial | 150556 | FLE SICAV-FIS | 150551 |
| European Golden Team S.A. | 150550 | Fosca II | 150558 |
| Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l. | | Freo Team Sarl | 150558 |
| | 150537 | GCA Europe S.A. | 150566 |
| Fairview HoldCo S.à r.l. | 150538 | GCA Europe S.A. | 150560 |
| Fairview HoldCo S.à r.l. | 150538 | GCL Holdings LP S.à r.l. | 150552 |
| Fassaden Hahn & Co A.G. | 150554 | Gdium S.A. | 150561 |
| FC2I S.A. | 150555 | Gefima S.A. | 150561 |
| FDV II Venture | 150555 | Global Fund House Management S.à r.l. | |
| Fidicum SICAV | 150540 | | 150565 |
| Fidelity International Real Estate Fund | | Herby Immo S.à r.l. | 150541 |
| Company 10 | 150540 | Immeo Finance Lux 4 S.à r.l. | 150561 |
| Fidelity International Real Estate Fund | | Ivanhoe Europe Capital | 150553 |
| Company 11 | 150541 | Lira Investments S.A. | 150561 |
| Fidelity International Real Estate Fund | | LuxcoSITQ 1 | 150558 |
| Company 13 | 150551 | ProLogis Belgium IV S.à r.l. | 150537 |
| Fidelity International Real Estate Fund | | ProLogis Belgium X S.à r.l. | 150555 |
| Company 16 | 150552 | Restauration S.A. | 150538 |
| Fidelity International Real Estate Fund | | Sarazar S.A. | 150576 |
| Company 17 | 150552 | Schneider & Associés S.A. | 150575 |
| Fidelity International Real Estate Fund | | Schneider S.A. | 150575 |
| Company 18 | 150552 | Société de gestion de patrimoine familial | |
| Fidelity International Real Estate Fund | | JLB S.à r.l. | 150576 |
| Company 4 | 150553 | Techniroute S.à r.l. | 150555 |
| Fidelity International Real Estate Fund | | Zenith Rail S.A. | 150576 |
| Company 6 | 150538 | | |
| Fidelity International Real Estate Fund | | | |
| Company 7 | 150553 | | |

Acron Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 164.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the third of November.

Before Us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Acron AG, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Switzerland, with registered office at Splügenstrasse 14, 8002 Zürich, Switzerland and registered with the commercial registry of the canton of Zürich under number CH-020.3.022.387-4,

here represented by Mr. Jérôme Adam, notary's clerk, with professional address at 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 31, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies.

The Company may further advance and lend money in any manner as well as purchase any debt instrument and secure the repayment of any money borrowed on such terms as it may think fit.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «ACRON Lux Invest S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The issued share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new manager as category A manager or category B manager also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or category B manager.

The manager(s) does/do not need to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed and removed by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the registered office of the Company or, as the case may be, at any other place in Luxembourg indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The board of managers can discuss or act validly only if at least one manager of each category is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and end on 31st December 2011.

Subscription – Payment

The Articles having thus been established, Acron AG, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each.

All the shares have been fully paid up by a payment in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

Evidence thereof has been given to the notary, who expressly has acknowledged it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand euro (1.000.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing person, represented as stated above, has passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following manager for an unlimited duration:

Jean Wantz, manager, born on May 17, 1966, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am 3 November,

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie Grethen mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

IST ERSCHIENEN:

Acron AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet und bestehend nach den Gesetzen der Schweiz, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Splügenstrasse 14, 8002 Zürich, Schweiz und eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter Nummer CH-020.3.022.387-4,

hier vertreten durch Herrn Jérôme Adam, mit Geschäftsadresse in 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer am 31. Oktober 2011 erteilten Vollmacht.

Vorgenannte Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Die erschienene Person, vertreten wie zuvor angegeben, ersuchte den unterzeichneten Notar, wie folgt die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung aufzusetzen:

Art. 1. Gesellschaftsform. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den auf eine solche Gesellschaft anwendbaren Gesetzen unterliegt (hiernach die

„Gesellschaft“), insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in seiner jeweils aktuellen Fassung (hiernach das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (hiernach die „Satzung“).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Beteiligungen in jeglicher Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf sonstige Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder anderweitig von Aktien, Wertpapieren, Schuldverschreibungen, Anleihen oder anderen Sicherheiten jeglicher Art und der Besitz, die Verwaltung, Entwicklung und Bewirtschaftung ihres Portfolios. Die Gesellschaft darf außerdem Anteile an Personengesellschaften halten.

Die Gesellschaft darf in jeglicher Form Geldanleihen aufnehmen, Finanzmittel beschaffen und durch private Platzierung Wertpapiere, Anleihen, Wechsel, Schuldverschreibungen und jegliche Art von Sicherheit für Verbindlichkeiten oder Kapital, ob konvertierbar oder nicht, ausschütten.

Allgemein darf sie verbundenen Unternehmen Unterstützung leisten, ob durch Darlehen, Garantien, Verpfändungen oder durch jegliche andere Form von Sicherheit, verbindliche Zusage oder Belastung des gesamten oder eines Teils ihres Unternehmens, darf jegliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen ergreifen und ergänzend zu dieser Art der Unterstützung jegliche administrative, wirtschaftliche, beratende oder absatzfördernde Maßnahme gegenüber ihren verbundenen Unternehmen ausführen.

Die Gesellschaft darf weiterhin in jeglicher Art Geld vor auszahlen oder verleihen sowie jegliche Schuldinstrumente erwerben und die Rückzahlung jeglicher auf diese Weise geliehener Gelder durch aus ihrer Sicht passende Maßnahmen sichern.

Die Gesellschaft darf an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle jeglicher Gesellschaft mitwirken.

Die Gesellschaft kann zuletzt jegliche kommerzielle, industrielle, technische und finanzielle Betätigung ausführen, die direkt oder indirekt mit den oben beschriebenen Tätigkeitsbereichen im Zusammenhang stehen um so die Erreichung des Gesellschaftszwecks zu ermöglichen, inklusive jeglicher Geschäfte betreffend unbewegliches oder bewegliches Vermögen.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Name. Die Gesellschaft trägt den Namen „ACRON Lux Invest S.à r.l.“.

Art. 5. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch einen Beschluss der Außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, die in erforderlicher Weise die Änderung der Gesellschaftsatzung beschließt.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch eine Entscheidung des Geschäftsführerrates, verlegt werden.

Die Gesellschaft darf Geschäftsräume und Zweigstellen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 6. Gesellschaftskapital – Anteile.

6.1 Gezeichnetes Kapital

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital darf eine Kapitalrücklage gebildet werden, in welche jegliches auf Anteile gezahltes Emissionsagio, einbezahlt wird. Der Betrag des Emissionsagios steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

6.2 Änderung des Gesellschaftskapitals

Das Kapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung geändert werden, in Übereinstimmung mit Artikel 8 dieser Statuten und innerhalb der von Artikel 199 des Gesetzes festgesetzten Grenzen.

6.3 Gewinnbeteiligung

Jeder Anteil berechtigt den Anteilseigner zu einem Bruchteil am Vermögen und an den Gewinnen im direkten Verhältnis zu der Anzahl aller existierenden Geschäftsanteile.

6.4 Unteilbarkeit der Anteile

Gegenüber der Gesellschaft sind deren Anteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Anteilseigner müssen eine Einzelperson als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

6.5 Übertragung der Anteile

Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft die von diesem alleinigen Gesellschafter gehalten werden, frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile die von einem der Gesellschafter gehalten werden unter Beachtung der Artikel 189 und 190 des Gesetzes zu übertragen.

6.6 Registrierung der Anteile

Alle Anteile sind registriert im Namen einer bestimmten Person und im Gesellschafterregister in Übereinstimmung mit Artikel 185 des Gesetzes eingetragen.

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Ernennung und Entlassung

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt. Wenn mehrere Geschäftsführer ernannt wurden, sollen diese einen Geschäftsführerrat bilden, welcher aus Geschäftsführern der Kategorie A und der Kategorie B besteht.

Sobald ein Geschäftsführer, der nicht alleiniger Geschäftsführer ist, ernannt wurde, soll dieser Geschäftsführer durch den/die Gesellschafter als Kategorie A Geschäftsführer oder als Kategorie B Geschäftsführer bezeichnet werden.

Wenn zu einem Zeitpunkt als nur ein alleiniger Geschäftsführer existiert ein weiterer Geschäftsführer ernannt wird, soll(en) der/die Gesellschafter zu diesem Zeitpunkt, zusätzlich zu der Ernennung des neuen Geschäftsführers als Kategorie A Geschäftsführer oder Kategorie B Geschäftsführer sondern, falls nicht bereits kategorisiert, auch den existierenden Geschäftsführer als Kategorie A Geschäftsführer oder Kategorie B Geschäftsführer bezeichnen.

Der/die Geschäftsführer muss/müssen kein(e) Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von dem/den Gesellschafter(n) ernannt und können ad nutum (mit oder ohne Grund) entlassen werden.

7.2 Vertretung und Zeichnungsberechtigung

Gegenüber Dritten sowie in rechtlichen Angelegenheiten, haben der/die Geschäftsführer die Befugnis unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte, die mit dem Gesellschaftszweck übereinstimmen und unter Beachtung dieser Statuten ausgeführt wurden, vorzunehmen und zu genehmigen.

Die Gesellschaft soll gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift ihres Geschäftsführers oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B gebunden sein.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführerrat, darf alle oder Teile seiner Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren. Der Geschäftsführer, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführerrat, wird die Aufgabenbereiche und (gegebenenfalls) die Vergütung, die Dauer der Vertretungsperiode und alle sonstigen bedeutsamen Bedingungen der Vertretung festlegen.

7.3 Befugnisse

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder nach dieser Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen in den Aufgabenbereich des Geschäftsführers oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, des Geschäftsführerrates.

7.4 Verfahren

Der Geschäftsführerrat soll so oft wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern oder im Falle der Einberufung durch einen der Geschäftsführer am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen in der Einberufungsbekanntmachung genannten Ort in Luxemburg zusammenkommen.

Eine schriftliche Benachrichtigung über jegliche Versammlung des Geschäftsführerrates soll jedem Geschäftsführer mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum der Versammlung zukommen, außer in einem Notfall, in dem dessen konkrete Umstände in der Einberufungsbekanntmachung für die Versammlung des Geschäftsführerrates erläutert werden sollen.

Eine solche Einberufungsbekanntmachung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführerrates der Gesellschaft während der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären, dass sie rechtmäßig informiert wurden und Kenntnis der Tagesordnung der Versammlung haben. Auf die Benachrichtigung kann durch schriftliche Zustimmung jedes Mitglieds des Geschäftsführerrates der Gesellschaft, die entweder im Original, per Telegram, Telex, Fax oder E-Mail vorliegen muss, verzichtet werden.

Jeder Geschäftsführer darf in jeder Versammlung des Geschäftsführerrates handeln, indem er einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Telegram, Fax oder E-Mail als seinen Vertreter bestellt. Ein Geschäftsführer darf einen anderen Geschäftsführer auch per Telefon als seinen Vertreter bestellen, was zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich zu bestätigen ist.

Der Geschäftsführerrat kann nur dann rechtmäßig tagen oder wirksam handeln, wenn wenigstens ein Geschäftsführer jeder Kategorie während der Versammlung des Geschäftsführerrates anwesend oder vertreten ist.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer sollen die Beschlüsse mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer beschlossen werden, wobei jeweils die Mehrheit in jeder Kategorie der Geschäftsführer gegeben sein muss.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern anerkannt und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die während einer Versammlung der Geschäftsführer getroffen wurden. Die Anerkennung kann in einem einzelnen oder in verschiedenen Dokumenten erfolgen.

Jeder und alle Geschäftsführer können in einer Versammlung des Geschäftsführerrates per Telefon oder Videokonferenz oder jeglichem anderen Kommunikationsmittel, welches allen teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt einander zu hören, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung auf diese Weise ist gleichwertig zu einer physischen Teilnahme an der Versammlung.

7.5 Haftung der Geschäftsführer

Der/die Geschäftsführer übernimmt durch die Ausführung seines/ihrer Mandate(s) keinerlei persönliche Haftung für Verbindlichkeiten, die von ihm/ihnen rechtsgültig im Namen der Gesellschaft eingegangen wurden.

Art. 8. Gesellschafterversammlung. Der alleinige Gesellschafter übernimmt alle Befugnisse die der Generalversammlung der Gesellschafter zugeteilt sind.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern darf jeder Gesellschafter an Kollektiventscheidungen teilnehmen ungeachtet der Anzahl der Anteile, die er hält. Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte entsprechend der Anzahl seiner Anteile. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann gültig, wenn sie von Gesellschaftern getroffen wurden, die zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten.

Beschlüsse, durch die die Satzung geändert wird, mit Ausnahme der Änderung der Nationalität, welche eine einstimmige Abstimmung erfordert, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern getroffen werden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals halten, unter Berücksichtigung der Gesetzesvorgaben.

Das Abhalten von Generalversammlungen ist nicht verpflichtend so lange die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt. In diesem Fall soll jeder Gesellschafter den genauen Wortlaut der zu treffenden Beschlüsse oder Entscheidungen erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Art. 9. Jährliche Generalversammlung. Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, muss in Übereinstimmung mit Artikel 196 des Gesetzes eine jährliche Generalversammlung der Gesellschafter am Sitz der Gesellschaft oder an jedem anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden, wie er in der Einberufungsbekanntmachung zur Versammlung angegeben wurde.

Art. 10. Prüfung. Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, sollen die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Wirtschaftsprüfer, in Übereinstimmung mit Artikel 200 des Gesetzes, beaufsichtigt werden. Sollte es mehr als einen Wirtschaftsprüfer geben, sollen alle Wirtschaftsprüfer als ein Kollegium auftreten und den Wirtschaftsprüferrat bilden.

Art. 11. Wirtschaftsjahr - Jahresabschluss. Das Wirtschaftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Jedes Jahr fertigt der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführerrat, eine Bestandsaufnahme an, welche eine Angabe zum Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft enthält sowie eine Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in welcher die erforderlichen Abschreibungen beachtet wurden.

Jeder Gesellschafter darf am Sitz der Gesellschaft die oben genannte Bestandsaufnahme, Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung sowie gegebenenfalls den Bericht des/der Wirtschaftsprüfer(s), erstellt in Übereinstimmung mit Artikel 200 des Gesetzes, einsehen.

Art. 12. Gewinnverteilung. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem Jahresabschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar. Ein Betrag von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird einer gesetzlichen Rücklage zugewiesen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Der übrige Nettogewinn kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinen/ihren Anteilen an der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Der Geschäftsführer, oder im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Geschäftsführerrat, darf, auch während des ersten Wirtschaftsjahres, die Zahlung von Zwischendividenden beschließen, sofern eine Zwischenbilanz erstellt wird, aus welcher hervorgeht, dass ausreichend Geldmittel zur Ausschüttung vorhanden sind. Jeder Geschäftsführer darf nach seinem eigenen Ermessen verlangen, dass diese Zwischenbilanz durch einen unabhängigen Wirtschaftsprüfer auf Kosten der Gesellschaft geprüft wird. Der auszuschüttende Betrag darf die seit dem Ende des letzten Wirtschaftsjahres erwirtschafteten Gesamtgewinne, gegebenenfalls erhöht durch die vorgetragenen Gewinne und verfügbaren Rücklagen, abzüglich den vorgetragenen Verlusten und solchen Beträgen, die gemäß dem Gesetz oder diesen Statuten zur Bildung einer Rücklage verwendet werden sollen, nicht übersteigen.

Art. 13. Auflösung – Liquidation. Die Gesellschaft soll durch den Tod, die Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters nicht aufgelöst werden.

Außer in dem Fall einer Auflösung durch gerichtliche Anordnung, findet eine Auflösung der Gesellschaft nur aufgrund einer Entscheidung der Generalversammlung der Gesellschafter, in Übereinstimmung mit den Bedingungen die für die Änderung der Gesellschaftssatzung festgelegt sind, statt. Zum Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft wird deren Liquidierung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, der/die kein(e) Gesellschafter sein muss/müssen, der/die aber durch den/die Gesellschafter ernannt werden, die deren Befugnisse und Vergütung festlegen, durchgeführt.

Art. 14. Verweis auf das Gesetz. Für alle Punkte, die nicht in der gegenwärtigen Satzung geregelt sind, wird auf das Gesetz verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft soll am Tag der Gründung beginnen und am 31. Dezember 2011 enden.

Zeichnung – Zahlung

Nachdem die Satzung hiermit aufgesetzt wurde, erklärt Acron AG, zuvor benannt, vertreten wie oben angeführt, für das gesamte Gesellschaftskapital, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), zu zeichnen.

Alle Anteile wurden vollständig durch Barzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) einbezahlt.

Ein Beweis hierüber wurde dem Notar vorgelegt, der dies ausdrücklich anerkennt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Gebühren jeglicher Form, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ein tausend Euro (1.000.- EUR).

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, hat die Erschienene, vertreten wie zuvor angegeben, die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die Gesellschaft wird durch den folgenden Geschäftsführer auf eine unbestimmte Zeit, verwaltet:

Jean Wantz, Geschäftsführer, geboren am 17. Mai 1966 in Luxemburg, Großherzogtum von Luxemburg, geschäftsanässig in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft befindet sich in 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der Erschienenen die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Antrag der Erschienenen soll im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgeblich sein.

WORAUFHIN die vorliegende Urkunde am eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wurde.

Nachdem das Dokument dem Vertreter der Erschienenen vorgelesen wurde, unterzeichnet er gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48886. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157390/405.

(110183222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

ProLogis Belgium IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.911.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 28 octobre 2011 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

| | |
|---|--------------------|
| ProLogis European Developments BV | 500 parts |
| Total | 500 parts sociales |

Le 10 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011158683/20.

(110181683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Fachmarkt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157088/10.

(110182837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fairview HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.343.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.
L'adresse de Triton Masterluxco 2 S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairview Holdco S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2011157089/13.
(110182154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fairview HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 134.343.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

*Pour Fairview Holdco S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2011157090/13.
(110182154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.912.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société RESTAURATION S.A. qui s'est tenue à Bascharage en date du 24 juin 2011, que:

- Messieurs Thierry GLAESENER, Georges LENTZ et Madame Marie-Françoise GLAESENER-LENTZ sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012 statuant sur l'exercice 2011.
- Monsieur Martial Veidig est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en l'an 2012 statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 juin 2011.

*Pour extrait conforme
Georges Lentz
Administrateur*

Référence de publication: 2011157784/18.
(110183490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.796.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, la dénomination sociale de Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. est:

Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 6 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157104/16.

(110182434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fire Event Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 138.341.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17/11/2011.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011157311/17.

(110182422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Cofima SA, Société Anonyme,

(anc. Cofima Holding SA).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 157.740.

L'an deux mil onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COFIMA HOLDING S.A. (la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 157740, constituée suivant un acte reçu le 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 469 du 11 mars 2011.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Johannes RENKES, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la société de «COFIMA HOLDING S.A.» en «COFIMA S.A.».
2. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **1. Forme, dénomination et loi applicable.** Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «COFIMA S.A.» ci-après «la Société».

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ci-après «la Loi» est d'application à titre supplétif.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «COFIMA HOLDING S.A.» en «COFIMA S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **1. Forme, dénomination et loi applicable.** Les présents statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée «COFIMA S.A.» ci-après «la Société».

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ci-après «la Loi» est d'application à titre supplétif.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. HANSEN, J. RENKES, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011/50099. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157012/63.

(110182858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidcum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.445.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157092/10.

(110182660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.059.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 10 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157093/14.

(110182891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.060.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157094/14.

(110182890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Herby Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 147A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 164.672.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Dominique LEMMER, employé, né à Luxembourg, le 14 juillet 1983, demeurant à L-1354 Luxembourg, 21, allée du Carmel, et

2) Monsieur Mike SCHMITZ, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 28 août 1981, demeurant à D-66706 Nennig-Perl, 1, Berger Weg (République Fédérale d'Allemagne).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "HERBY IMMO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant notamment l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kayl (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision de la gérance des succursales, filiales, agences ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

150543

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1) Monsieur Dominique LEMMER, préqualifié, cinquante parts sociales, | 50 |
| 2) Monsieur Mike SCHMITZ, préqualifié, cinquante parts sociales, | 50 |
| Total: cent parts sociales, | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3770 Tétange, 147A, rue Principale.
2. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Dominique LEMMER, employé, né à Luxembourg, le 14 juillet 1983, demeurant à L-1354 Luxembourg, 21, allée du Carmel, et
 - Monsieur Mike SCHMITZ, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 28 août 1981, demeurant à D-66706 Nennig-Perl, 1, Berger Weg (République Fédérale d'Allemagne).
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
4. L'assemblée ratifie tous engagements pris au nom de la Société antérieurement aux présentes par ses associés ou ses gérants.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. LEMMER, M. SCHMITZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. LAC/2011/50552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157641/133.

(110183789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Big-Oz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.572.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M^e Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 3 November 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1^{er} . There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "Big-Oz S.à r.l.".

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily

transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each

other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company.

For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird New Mongolia Fund, L.P. prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA. and
- Mr. Nicholas DAVIDOFF, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, LP., une société a commandite régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la « Société »).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de « Big-Oz S.à r.l. ».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le « Conseil »).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) parts sociales représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird New Mongolia Fund, LP., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée :

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique ; et

- Monsieur Nicholas DAVIDOFF, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154845/342.

(110180554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

European Golden Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 7, rue N.S. Pierret.

R.C.S. Luxembourg B 55.195.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROPEAN GOLDEN TEAM S.A. », (matr. 1994 22 10 550), ayant son siège social à L-2335 Luxembourg, 7, rue N-S Pierret,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.195,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 15 juin 1992 sous la forme d'une société à responsabilité limitée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 1992 page 23069, transformée en société anonyme suivant acte du même notaire en date du 6 juin 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 31.8.1996;

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Michel HEMBERG, consultant en informatique, demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 46, boulevard de la Sennette;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.
4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.
5. Divers.

II.- Que le Président expose qu'il est l'actionnaire unique de la société, et qu'il n'y a donc pas lieu à réaliser une liste des présence séparée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700,- €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel HEMBERG, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, Le 14 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10831. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157085/64.

(110182321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.953.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 13 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157095/14.

(110182889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

FLE SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE SICAV-FIS

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011157121/12.

(110182313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 16, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.602.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157098/14.

(110182888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 17, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.603.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157099/14.

(110182887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 18, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.604.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 18 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157100/14.

(110182886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

Les statuts coordonnés au 29/10/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17/11/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011157132/12.

(110182775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.794.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157102/14.

(110182894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 7, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.797.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, la dénomination sociale de Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. est:

Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 7 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157105/16.

(110182432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Ivanhoe Europe Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.008.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 novembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions de MM. Kuy Ly Ang et Pierre Lalonde de leurs fonctions respectives de gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

- (i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg;
 - (ii) Mme Rita-Rose Gagné, avocate, résidant à 715 Upper Roslyn, Westmount, QC H3Y 1J2, Canada; et
 - (iii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.
- En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ivanhoe Europe Capital S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011157157/24.

(110182809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 8, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.053.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 8 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157106/14.

(110182892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Argus Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 115.202.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Argus Energy S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011157381/15.

(110183085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.057.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, c'est:

Fidelity International Real Estate Fund UK Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157107/14.

(110182893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fassaden Hahn & Co A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 92.954.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157111/10.

(110182599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

FC2I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.496.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 16 novembre 2011.
Référence de publication: 2011157113/10.
(110182268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

ProLogis Belgium X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.902.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 28 octobre 2011 vingt cinq (25) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis European Developments BV 115 Schiphol Boulevard NL-1118 BG Schiphol Airport.

Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

| | |
|---|-------------------|
| ProLogis European Developments BV | 25 parts |
| Total | 25 parts sociales |

Le 10 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011158684/20.

(110181685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2011.
Référence de publication: 2011157114/10.
(110182084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Techniroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 42.521.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts dûment acceptées par la société, le capital social de la société est détenu comme suit:
Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

Ces parts sociales appartiennent à:

- Monsieur Aldo Di Michèle, employé privé, demeurant à L-9177 Niederfeulen, 1 A, route de Bastogne, trois cent trente-cinq parts: 335
- La société C.W.A. S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à L -6955 Rodenbourg, 2 rue d'Eschweiler, cent vingt-cinq parts: 125
- Monsieur Dan Di Michèle, employé prive, demeurant à L-5842 Hesperange, 3, am Weischbaendchen, quarante parts: 40

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.11.11.
Pour Techniroute S.à r.l.
Aldo Di Michele
Gérant

Référence de publication: 2011158035/23.

(110183755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Fidev S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.099.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2011157116/11.

(110182884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidugia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157117/10.

(110182753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.520.

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «EOV S.A., société de gestion de patrimoine familial», (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 25520), une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 janvier 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 13 mai 1987 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 390 du 23 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Argence-Lafon, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société en liquidation;
- 2.- Décharge à donner aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes.
- 3.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, I. MARECHAL-GERLAXHE, L. ARGENCE-LAFON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15120. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011157568/60.

(110183021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Financière du Benelux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011157118/10.

(110182213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

First Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157119/10.

(110182749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 120.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157120/10.

(110182683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

LuxcoSITQ 1, Société Civile.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg E 3.966.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la société prises le 8 novembre 2011

L'assemblée générale des associés de la Société a pris acte de la démission de M. Kuy Ly Ang de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 8 novembre 2011, et a décidé de nommer en remplacement les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

(i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg; et

(ii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.
En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxcoSITQ 1

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011157199/24.

(110182279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Freo Team Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 149.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157124/10.

(110182744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fosca II, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.027.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereafter referred to as the "Meeting") of FOSCA II (hereafter referred to as the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated under Luxembourg law having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153.027 incorporated by deed of Me Blanche Moutrier,

notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 12th May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1344 of 30th June 2010.

The Meeting was presided over by Mr. Nicolas Bonnet-Eymard, professionally residing in Paris.

The chairman appointed as secretary Mr. Iain Reichwald, professionally residing in London.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Pascale Nutz, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the three million (3,000,000) limited preference shares and the unlimited share are present and represented so that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

III. The agenda of the Meeting is the following:

A. Amendment of the definition of "Commitment Period" in article 34 of the articles of association of the Company in order to extend such Commitment Period so that it will end on 31st October 2012; as a consequence of this amendment, the definition of "Commitment Period" in article 34 of the articles of association of the Company shall read as follows:

"Commitment Period: shall commence on 19th May 2010 and shall end on 31st October 2012".

B. Amendment of the date and the time of the annual general meeting of the shareholders of the Company so that it shall be held on the 31st March of each year at 11.30 a.m.; as a consequence of this amendment, the first paragraph of article 21 of the articles of association of the Company shall read as follows:

"Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the 31st March at 11.30 a.m."

C. Miscellaneous

After the Meeting approved the foregoing, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to amend the definition of the "Commitment Period" in article 34 of the articles of association of the Company in order to extend such Commitment Period so that it will end on 31st October 2012. Consequently, the Meeting resolved to amend the definition of "Commitment Period" in article 34 of the articles of association of the Company as set forth in item A of the agenda.

Second resolution

The Meeting resolved to amend the date and the time of the annual general meeting of the shareholders of the Company so that it shall be held on the 31st March of each year at 11.30 a.m. Consequently, the Meeting resolved to amend the first paragraph of article 21 of the articles of association of the Company as set forth in item B of the agenda.

There being no further items on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (désignée ci-après l'«Assemblée») de FOSCA II (désignée ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.027, constituée le 12 mai 2010 suivant acte reçu de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1344 du 30 juin 2010.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Nicolas Bonnet-Eymard, demeurant professionnellement à Paris.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Iain Reichwald, demeurant professionnellement à Londres.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Pascale Nutz, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les trois millions (3.000.000) actions privilégiées de commanditaire et l'action de commandité sont présentes et représentées de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de la définition de la «Période d'Engagement» de l'article 34 des statuts de la Société afin d'étendre ladite Période d'Engagement de sorte à ce qu'elle se termine le 31 octobre 2012; en conséquence de cette modification, la définition de la «Période d'Engagement» de l'article 34 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Période d'Engagement: elle commence le 19 mai 2010 et s'arrêtera le 31 octobre 2012.»

B. Modification de la date et de l'heure de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société afin qu'elle soit tenue chaque année le 31 mars de chaque année à 11.30 heures; en conséquence de cette modification, le premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

« **Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation de l'assemblée, chaque année le 31 mars à 11.30 heures.»

C. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la définition de la «Période d'Engagement» de l'article 34 des statuts de la Société afin d'étendre ladite Période d'Engagement de sorte à ce qu'elle se termine le 31 octobre 2012. L'Assemblée a décidé en conséquence de modifier la définition de la «Période d'Engagement» de l'article 34 des statuts de la Société afin qu'elle ait la teneur indiquée dans le point A de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société afin qu'elle soit tenue le 31 mars de chaque année à 11.30 heures. L'Assemblée a décidé en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans le point B de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, la présente minute est rédigée en anglais suivie d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BONNET-EYMARD, I. REICHWALD, P. NUTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48141. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157123/110.

(110182947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

GCA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157131/10.

(110182367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Gdium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 90.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157133/10.

(110182757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Gefima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 75.527.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEFIMA S.A.

Référence de publication: 2011157135/10.

(110182906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Lira Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.616.

La société Juria Experts sàrl dénonce, avec effet immédiat, le siège social de et la convention de domiciliation conclue avec la société Lira Investments S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 147616.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour la Gérance

Juria Experts sàrl

Référence de publication: 2011157192/12.

(110182814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Immeo Finance Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 164.652.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «BATISICA S.à r.l.», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, RCS Luxembourg B-35 595,

ici représentée par Madame Annick NGUYEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, Avenue Kléber, F-75116 Paris, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2011.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts. A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de «IMMEO FINANCE LUX 4 SARL»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt cinq mille Euros (25 000 €), représenté par mille (1 000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, à savoir la société «BATICICA S.à r.l.», précitée, laquelle les a intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 25 000 (vingt cinq mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2011.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est gérée par cinq (5) gérants

2) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

M. Thierry BEAUDEMOULIN, né le 7 mai 1971 à Montreuil sous Bois (93), domicilié à F-75008 Paris, 40, rue d'Artois: .

M. Philippe Prud'homme, né le 6 juin 1955 à Saint-Etienne (42), domicilié à Le Pecq (F-78230), 7, Quai de l'Orme de Sully.

M. Daniel FREY, né le 13 novembre 1967 à Berlin-Wilmersdorf, domicilié à D-70329 Stuttgart Stadtbezirk Obertorkeim, Aprikosenstr 4,

M. Oronzo LIOTINO, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari (BA) Italie, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 38, bd Joseph II.

M. Marcel STEPHANY, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, domicilié: 23, cité Aline Mayrisch, L – 7268 Béréldange

Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 12 des statuts.

3) Les gérants pourront nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et détermineront leurs pouvoirs.

4) Le siège social de la société est fixé à Luxembourg, 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui precede:

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of November.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

«BATICICA S.à r.l.», a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, RCS Luxembourg B-35 595,

here represented by Mrs Annick NGUYEN, private employee, residing professionally at 10, Avenue Kléber, F-75116 Paris, by virtue of a proxy given on November 9, 2011.

The said proxy will remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There exists a company with limited liability with unipersonal character which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, the holding, the development, the lease and the management and realisation of any real estate properties for its own account, as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as abroad. It may carry out all operations on real estate or movable properties which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes.

The object of the corporation is also the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, the acquisition of all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as the acquisition of patents and licences, their management, control and development as well as any operations which are directly or indirectly related to its purpose.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "IMMEO FINANCE LUX 4 SARL".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 25,000.(twenty-five thousand euros) represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 25.-(twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise prvided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

In the case of plurality of managers, the Company is validly bound towards third parties by the joint signatures of two managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on 31st December 2011.

Subscription and Payment.

The shares are subscribed by the sole partner the company "BATISICA S.à r.l." previously named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,500.-.

Decisions of the sole partner

The sole partner has taken the following decisions.

1) The Company is managed by five managers.

2) Are appointed as managers of the company for an undetermined period:

M. Thierry BEAUDEMOULIN, born on May 7, 1971 at Montreuil sous Bois (93), residing at F-75008 Paris, 40, rue d'Artois: .

M. Philippe Prud'homme, born on June 6, 1955 at Saint-Etienne (42), residing at Le Pecq (F-78230), 7, Quai de l'Orme de Sully.

M. Daniel FREY, born on November 13, 1967 at Berlin-Wilmersdorf, residing at D-70329 Stuttgart Stadtbezirk Ober-torkeim, Aprikosenstr 4,

M. Oronzo LIOTINO, born on March, 13, 1958 at Sammichele di Bari (BA) Italy, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 38, bd Joseph II.

M. Marcel STEPHANY, born on September 4, 1951, at Luxembourg, residing at 23, cité Aline Mayrisch, L – 7268 Bérelange.

They have the powers foreseen by article 12 of the Articles of Incorporation.

3) The managers may appoint agents and fix their powers, competences.

4) The registered office is established in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: A. NGUYEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50715. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157162/214.

(110182956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Global Fund House Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.046.

La dénomination de l'associé unique a changé comme suite:

Glenmore & Waldorf BV

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2011157137/14.

(110182256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

GCA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.788.

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GCA EUROPE S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 471 du 28 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123788.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jennifer WIRTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE VINGT-NEUF (3.799.029) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (€ 37.990.290,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a en outre comme objet l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous les mandats de gestion, direction, contrôle et, plus spécialement, toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques et autres.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Stein, J. Wirtz, L. Rockens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157130/65.

(110182125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Chahine Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 164.678.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, soussigné.

A comparu:

La société MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417; ici représentée par Ariane VANSIMPSEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II,

agissant en vertu d'un pouvoir général datée du 4 mai 2009, dont une copie restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont il a s ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "CHAHINE GROUP HOLDING".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, notamment l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur et encore la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, las comparantes, MULLERBACH INC précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les mille (1.000) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environneuf cent cinq euros (905.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'es administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417, ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Madame Desiree Pamela Yvonne SINGH née à Belize City (Belize) le 23 mars 1964, en sa qualité de Director, demeurant 2662 Albert Hoy Street à Belize City (Belize).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

FMV Consulting SA, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, et inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B109.612.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

5. L'Assemblée générale décide de nommer MULLERBACH INC, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 novembre 2011. REM 2011 / 1468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158167/205.

(110183869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Captain Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.911.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Captain Luxco 1 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.911, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1730 of July 29, 2011 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since the incorporation of the Company.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Solange Wolter, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1) Change of the par value of the shares of the Company and subsequent determination of the number of shares in the share capital of the Company;

2) Creation of class A shares in the share capital of the Company and subsequent reclassification of all the shares of the Company into class A shares of the Company (the Class A Shares);

3) Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine Euro and nine hundred eighty-two thousandth of one Euro (EUR 30,999.982-) represented by one million one hundred ninety-two thousand three hundred and seven (1,192,307) Class A Shares having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each, to the amount of thirty-one thousand two hundred Euro (EUR 31,200.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Shares having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each, by way of the issuance of seven thousand six hundred ninety-three (7,693) new Class A Shares in the share capital of the Company in registered form, having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each;

4) Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item

3)) above;

5) Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions;

6) Amendment of the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company; and

7) Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The Meeting resolves to change the par value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1) each to twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each.

Therefore, the Meeting resolves to determine the number of shares in the share capital of the Company at one million one hundred ninety-two thousand three hundred and seven (1,192,307) shares having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each. As per the change of par value, the number of shares has been rounded down.

Second resolution

The Meeting resolves to create class A shares in the share capital of the Company (the Class A Shares) and to subsequently reclassify all the shares of the Company into Class A Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine Euros and nine hundred eighty-two thousandth of one Euro (EUR 30,999.982-) represented by one million one hundred ninety-two thousand three hundred and seven (1,192,307) Class A Shares having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each, to the amount of thirty-one thousand two hundred Euros (EUR 31,200.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Shares having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each, by way of the issuance of seven thousand six hundred ninety-three (7,693) new Class A Shares in the share capital of the Company in registered form, having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

There appeared:

AIF VII Euro Holdings, L.P., a Cayman Limited Partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, PO Box 908 GT, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands declares to subscribe to one (1) new Class A Share, having a nominal value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) and fully pays it up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eight hundred thirty-six thousand eight hundred forty-seven Euro and eighty-three cents (EUR 836,847.83) which shall be allocated as follows:

- twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) to the share capital account of the Company; and
- eight hundred thirty-six thousand eight hundred forty-seven Euro and eighty hundred and four thousandth of one Euro (EUR 836,847.804) to the share premium account of the Company.

ANRP International Holdings, L.P., a Cayman Limited Partnership, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands declares to subscribe to seven thousand six hundred ninety-two (7,692) new Class A Shares, having a nominal value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred sixty-three thousand one hundred fifty-two Euro and seventeen cents (EUR 363,152.17) which shall be allocated as follows:

- one hundred ninety-nine Euros and ninety-nine Cents (EUR 199.99) to the share capital account of the Company; and
- three hundred sixty-two thousand nine hundred fifty-two Euro and eighteen cents (EUR 362,952.18) to the share premium account of the Company.

The amount of one million two hundred thousand Euro (EUR 1,200,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty-one thousand two hundred Euro (EUR 31,200), represented by one million two hundred thousand (1,200,000) class A shares (the Class A Shares) in registered form, having a par value of twenty-six thousandth of one Euro (EUR 0.026) each.

The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Captain Luxco 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.911, constituée le 13 mai 2011 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1730 du 29 juillet 2011 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Solange Wolter, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'entière du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux participants;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Changement de la valeur nominale des actions de la Société et détermination subséquente du nombre d'actions dans le capital social de la Société;

2) Création d'actions de classe A dans le capital social de la Société et reclassification subséquente de toutes les actions de la Société en actions de classe A de la Société (les Actions de Classe A);

3) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et neuf cent quatre-vingt-deux millièmes d'Euro (EUR 30.999,982) représenté par un million cent quatre-vingt-douze mille trois cent sept (1.192.307) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune, à un montant de trente-et-un mille deux cents Euro (EUR 31.200,-) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euros (EUR 0,026) chacune, par l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-treize (7.693) nouvelles Actions de Classe A dans le capital social de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune;

4) Souscription et libération des nouvelles actions émises tel que mentionné au point 3) ci-dessus;

5) Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus;

6) Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

7) Divers.

Après examen de l'ordre du jour qui précède et après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société de un Euro (EUR 1) chacune à vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune.

Par conséquent, l'Assemblée décide de déterminer le nombre d'actions dans le capital social de la Société à un million cent quatre-vingt-douze mille trois cent sept

(1.192.307) actions ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune. Selon le changement de la valeur nominale, le nombre d'actions a été arrondi à la baisse.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des actions de classe A dans le capital social de la Société (les Actions de Classe A) et de reclasser en conséquence toutes les actions de la Société en Actions de Classe A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et neuf cent quatre-vingt-douze millièmes d'Euro (EUR 30.999,982) représenté par un million cent

quatre-vingt-douze mille trois cent et sept (1.192.307) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune, au montant de trente-et-un mille deux cents Euros (EUR 31.200) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune, par l'émission de sept mille six cent quatre-vingt-treize (7.693) nouvelles Actions de Classe A dans le capital social de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

AIF VII Euro Holdings, L.P., un Limited Partnership des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, PO Box 908 GT, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, déclare souscrire à une (1) nouvelle Action de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent trente-six mille huit cent quarante-sept Euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 836.847,83) qui sera affecté comme suit:

- vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) au compte de capital social de la Société; et
- huit cent trente-six mille huit cent quarante-sept Euros et huit cent quatre millièmes d'Euro (EUR 836.847,804) au compte de prime d'émission de la Société.

ANRP International Holdings, L.P., un Limited Partnership des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, déclare souscrire à sept mille six cent quatre-vingt-douze (7.692) nouvelles Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante-trois mille cent cinquante-deux Euros et dix-sept cents (EUR 363.152,17) qui sera affecté comme suit:

- cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 199,99) au compte de capital social de la Société; et
- trois cent soixante-deux mille neuf cent cinquante-deux Euros et dix-huit cents (EUR 362.952,18) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant d'un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

En raison des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille deux cents Euros (EUR 31.200,), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions de classe A (les Actions de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-six millièmes d'Euro (EUR 0,026) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacune agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47744. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156986/219.

(110182662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Schneider S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.816.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2011

«Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler les mandats de Monsieur Pozzobon et de Madame Battista pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017 et de nommer pour la même période Madame Françoise PHILIPPE, demeurant à L-2551 Luxembourg, 141, Avenue du X Septembre, en remplacement de Monsieur Paul SUNNEN. Elle décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes SOFINTER GESTION Sàrl pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Riccardo POZZOBON, L-4980 Reckange/Mess, 2, Am Kiesel
2. Madame Stella BATTISTA, L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle
3. Madame Françoise PHILIPPE, L-2551 Luxembourg, 141, Avenue du X Septembre

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.»

Luxembourg, le 10 mai 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2011159536/24.

(110184250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Schneider & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.947.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2011

«Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. Elle décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Conseil d'administration:

1. Monsieur Riccardo POZZOBON, L-4980 Reckange/Mess, 2, Am Kiesel
2. Monsieur Eric SCHNEIDER, L-2551 Luxembourg, 141, Avenue du X Septembre
3. Madame Françoise PHILIPPE, L-2551 Luxembourg, 141, Avenue du X Septembre

Commissaire aux comptes:

SOFINTER GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.»

Luxembourg, le 10 mai 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2011159535/21.

(110184259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Sarazar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.480.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159534/10.

(110184550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

SPF JLB S.à r.l., Société de gestion de patrimoine familial JLB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 21, Cité Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 150.612.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPF JLB S.à r.l.

C&D - Associés S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011159532/12.

(110184559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

123resto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 145.428.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011159548/10.

(110184621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Zenith Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159547/10.

(110184471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Dogre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 8, rue du Cents.
R.C.S. Luxembourg B 113.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011159572/12.

(110184892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2011.